

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .08 / 2023

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-trois, le 09 novembre

En exercice : 16

De Présents : 10

De votants : 14

Le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

Présents :

M. BRUN Fernand – Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie –
Mme DELOR Isabelle - Mme DUPONT Karine - Mme DURANDO Danielle
- Mme GACNIK Marie-France - M. ROSSI Patrick - M. SEIGNOBOS Jean-
Luc - Mme YZQUIERDO Laurence.

Absent(e)s excusés :

Mme THIERRY Martine donne procuration à Mme BOUCHER Julie
M. RABILLER Noël donne procuration à Mme BIGEL Anne-Marie
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à Mme DURANDO Danielle
Mme VEZZOSO Andrée donne procuration à Mme DELOR Isabelle

Absent(e)s :

Mme DOLE Stéphanie
M. GAUTIER Franck

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame la Vice-Présidente rappelle que lors de précédents Conseils d'Administration, elle avait exposé la nécessité d'amender le règlement intérieur du Conseil d'Administration voté lors de la séance du 8 octobre 2020

Un projet de règlement modifié a été préparé et joint en annexe de la présente délibération.

Madame la Vice-Présidente expose la nécessité de prévoir un délai de 5 jours francs pour transmettre les convocations et la possibilité de déclarer la vacance de siège à partir de 4 absences consécutives.

Elle demande aux membres de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 08/10/2020 approuvant le règlement intérieur
ET APRES en avoir constaté

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS

Article 2 : DE DEMANDER au Président et la Vice-Présidente de veiller à sa parfaite exécution.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Pour	14 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Président

Fernand BRUN

